

Intervention de Charles de La VERPILLIERE, Conseiller général du Canton de LAGNIEU, Député de l'Ain au nom du Groupe d'Union Républicaine

« En ouverture de notre session, je souhaite intervenir au nom du groupe d'Union Républicaine à propos de la banderole que vous avez accrochée, Monsieur le Président, aux grilles du Conseil général.

Notre collègue Olivier EYRAUD dira dans un instant ce que nous en pensons sur la forme. Je me contenterai donc seulement d'un qualificatif : c'est un procédé minable.

Sur le fond, le message que vous avez inscrit sur votre banderole est totalement mensonger. Je rappelle que la règle est celle d'une compensation à l'euro près des compétences et des services que l'Etat transfère aux collectivités territoriales, notamment aux Départements. Ceci signifie que l'Etat doit garantir aux collectivités territoriales qu'elles recevront tous les ans une compensation financière égale aux sommes que l'Etat dépensait, avant le transfert, pour assurer ce service. Mais cette compensation est calculée une fois pour toutes **au jour du transfert**. Elle n'évolue pas par la suite, en plus ou en moins, alors même que la dépense supportée par la collectivité peut connaître des baisses ou des augmentations, en fonction de la situation économique et sociale.

Ces principes, maintenant inscrits dans la Constitution, ont été scrupuleusement respectés. C'est le cas pour la gestion du RMI (devenu RSA) transférée aux Départements en 2005. C'est la même chose pour les agents TOS (techniciens ouvriers et de services) des collègues, transférés en 2006.

Il existe, il est vrai, une exception : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Elle a été créée en 2001 par le Gouvernement de Monsieur JOSPIN qui n'a pris aucune disposition pour en assurer le financement...

En outre, vous vous êtes bien gardé de parler de l'effort financier que l'Etat a consenti en faveur des départements en 2009, par exemple, le remboursement anticipé de la TVA que ceux-ci avait acquittée en 2008 sur leurs investissements.

Mais surtout, vous auriez dû écrire sur votre banderole –mais peut-être ne restait-il plus de place- que la situation financière difficile du Conseil général de l'Ain, est le résultat de vos mauvais choix de gestion. Par exemple, l'augmentation de 10,9 % de la masse salariale du Département en 2010, ou encore votre mauvaise anticipation des conséquences de la crise, pourtant perceptibles dès 2008, qui a fait que vous vous êtes trompé en inscrivant au budget 2009 des recettes de droits de mutation qui se sont effondrées en cours d'année. »